

Le 20 octobre 2011



Monsieur Yves Bolduc  
Ministre de la Santé  
Gouvernement du Québec  
1075, chemin Sainte-Foy  
15e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**OBJET : pour un système de santé public, accessible et de qualité**

Monsieur le ministre,

Les 3000 organismes communautaires que nous représentons forment un incroyable réseau de solidarité qui contribue à faire du Québec une société plus juste et équitable. Ces organismes se caractérisent par leur vision globale de la santé et du bien-être des personnes et de la société, par une approche globale et une action basées sur l'autonomie des groupes et des individus ainsi que par une capacité d'innover et un enracinement dans la communauté.

Tout en portant des valeurs comme la solidarité, l'égalité et l'équité, le respect et la justice sociale, les organismes communautaires défendent les principes fondamentaux suivants, sur lesquels doit se fonder selon nous le système de santé et de services sociaux : son caractère public, l'universalité, l'intégralité et son accessibilité.

**Non à la « contribution santé »**

Votre gouvernement a toutefois choisi une autre orientation pour financer notre système de santé et de services sociaux, entre autre en imposant une « contribution santé » à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, nonobstant leur capacité de payer.

La CTROC s'y oppose et voudrait vous inviter à reconsidérer ce choix et à réaffirmer que la santé est un droit et non un privilège monnayable.

À ce sujet, nous partageons ce que disait l'IRIS au sujet de cette mesure dans son rapport de recherche en 2010 :

*« Cette mesure introduit le principe de concurrence inter-établissements, qui rompt avec leur mode historique de financement. La distribution des fonds publics est désormais appelée à dépendre du rendement des administrateurs – ou du poids des cas traités – plutôt que des besoins de la population selon un principe d'accès universel. Ce virage équivaut à adopter les valeurs gestionnaires du privé, soit la concurrence, la rentabilité et la recherche du moindre coût dans l'octroi d'un service, sans égard nécessaire à la qualité. Ces trois modes caractéristiques de la gestion du privé sont difficilement réconciliables avec une priorité aux besoins véritables de la population. »<sup>1</sup>*

Votre gouvernement a déjà su écouter la population en faisant marche arrière au sujet du « ticket orienteur » en santé. Nous vous invitons à répéter le geste et nous vous saurions gré d'intervenir en ce sens auprès de vos collègues du Conseil des ministres.

En demeurant ouvert à en discuter avec vous, monsieur le ministre, veuillez agréer nos sincères salutations.

Bien à vous,



Pierre-Philippe Lefebvre  
Porte-parole

---

<sup>1</sup> IRIS, Rapport de recherche, La révolution tarifaire au Québec, Philippe Hurteau, Guillaume Hébert, Francis Fortier, octobre 2010, p. 30.